

DA 231 – 23.03

Délibération du Conseil municipal de Vernier du 4 avril 2023

relative à la

RÉVISION DU STATUT DU PERSONNEL

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre w), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le statut du personnel de la Ville de Vernier du 16 novembre 2010 et ses modifications ultérieures, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 14 et 21 mars 2023 ;
sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal, par 18 OUI, 2 NON et 6 abstentions, (majorité simple)

décide

- 1 de modifier le statut du personnel conformément au document annexé à la présente délibération ;
- 2 de fixer l'entrée en vigueur de ce nouveau règlement au 1^{er} janvier 2024.

